VISA et MASTERCARD: information précontractuelle – version longue

Identification BNP Paribas Fortis SA

BNP Paribas Fortis SA (*Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles 0403 199 702, TVA BE 403 199 702, FSMA n° 25.879A)*, fournisseur, agit comme émetteur de carte pour les produits Visa Classic et MasterCard Gold.

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs et inscrite comme agent d'assurances sous le n° FSMA 25879 A.

Caractéristiques du produit

Les cartes Visa et MasterCard sont des cartes de crédit vous permettant de payer dans les magasins et d'effectuer des retraits d'argent aux distributeurs de billets en Belgique et à l'étranger ainsi que de régler vos achats sur internet en toute sécurité. Chaque mois les transactions effectuées avec votre carte seront automatiquement imputées sur votre compte-carte conformément aux conditions générales relatives aux instruments de transfert électronique de fonds émis par BNP Paribas Fortis SA.

Montant

La limite standard de la carte Visa Classic s'élève à 2500 EUR.
La limite standard de la carte MasterCard Gold s'élève à 5000 EUR .

Ces limites sont flexibles et peuvent être adaptées à la demande des clients. Ceci est sous réserve d'acceptation.

Durée

Le contrat de carte est conclu pour une durée de 3 ans.

Remboursement

En cas d'utilisation de la carte, un relevé mensuel sera envoyé. Chaque mois, vous devez rembourser la totalité de vos achats repris sur votre relevé de compte

Cotisation pour la carte, frais et change

Pour l'utilisation de la carte Visa ou MasterCard, BNP Paribas Fortis SA demande (à calculer à partir de la date à laquelle la demande de carte a été acceptée par BNP Paribas Fortis SA) la cotisation mensuelle suivante:

a) 3,83 EUR pour la première carte MasterCard Gold
b) 1,83 EUR pour la première carte Visa Classic
c) 1,83 EUR pour toute carte MasterCard Gold supplémentaire
d) 0,92 EUR pour toute carte Visa Classic supplémentaire

Ces cartes sont gratuites pour les titulaires d'un Premium Pack. Quant aux titulaires d'un Hello4You et d'un Comfort Pack, BNP Paribas Fortis SA prend en charge une partie de la cotisation pour la carte. Pour plus de détails à ce sujet, veuillez consulter les Conditions particulières de ces produits et la liste des tarifs de BNP Paribas Fortis SA.

Si vous effectuez des transactions avec la carte de crédit dans une autre monnaie que l'euro, celles-ci sont converties en euros sur la base du taux de change déterminé respectivement par Visa et MasterCard International, avec un supplément de 1,60%.
Pour les retraits d'argent effectués auprès de banques affiliées respectivement à Visa et MasterCard, ou aux distributeurs automatiques acceptant respectivement les cartes Visa et MasterCard, BNP Paribas Fortis SA facture les frais suivants par retrait:

- dans la zone euro: 1% du montant prélevé avec un minimum de 5 EUR.

- en dehors de la zone euro: 4,00 EUR plus un supplément pour change de 1,60%.

Pour le remplacement d'une carte de crédit volée ou perdue, BNP Paribas Fortis SA facture 8 EUR par carte à remplacer. Les jeunes de moins de 25 ans bénéficient d'un remplacement gratuit par an.

Assurances

Les cartes Visa et MasterCard Gold comprennent gratuitement une garantie achats (pouvant être online), une assurance contre la fraude de la carte et une assurance annulation voyage.

Durée de validité des informations

BNP Paribas Fortis SA peut, à tout moment, modifier les présentes caractéristiques, conditions et autres modalités du produit. Sauf mentions contraires explicites, l'information relative aux présentes caractéristiques, conditions et autres modalités sont par conséquent seulement valables à la date à laquelle elles sont délivrées.

Droit de rétractation

Si vous concluez un contrat à distance, vous disposez du droit d'y rétracter sans pénalités et sans indication de motif. Vous pouvez exercer ce droit pendant 14 jours calendrier à dater de la conclusion du contrat par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles.

Vous êtes alors tenu de restituer simultanément les sommes prélevées. Aucune autre indemnité ne peut être réclamée.

A défaut d'exercer ce droit de rétractation, le contrat est maintenu pour la durée déterminée convenue.

Droit de résiliation

Conformément aux conditions générales relatives aux instruments de transfert électronique de fonds émis par BNP Paribas Fortis SA, chacune des parties a le droit de mettre fin au contrat à tout moment et sans devoir justifier d'un motif.

Perte et Vol de la carte

Le titulaire notifie à CARD STOP, dès qu'il en a connaissance, la perte, le vol ou tout risque d'abus de la carte. Le titulaire prend toutes les mesures lui permettant de constater ces faits sans délai.
CARD STOP peut être joint par téléphone 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au numéro 070/344.344.
CARD STOP communique immédiatement au titulaire un numéro de dossier qui permet de prouver la notification. La conversation téléphonique est intégralement enregistrée par les soins de CARD STOP.
Les faits ainsi notifiés doivent être déclarés dans les 24 heures aux services de police du lieu de la perte ou du vol.
Jusqu'au moment de la notification, le titulaire est responsable des conséquences liées à la perte ou au vol de sa carte à concurrence d'un montant de 150 EUR sauf s'il a agi avec négligence grave ou frauduleusement, auquel cas le plafond prévu n'est pas applicable.
Après la notification, le titulaire n'est plus responsable des conséquences liées à la perte ou au vol de la carte, sauf si la Banque apporte la preuve que le titulaire a agi frauduleusement.

Langues

Les présentes informations, le prospectus, les conditions générales relatives à l'utilisation de la carte sont disponibles en français et en néerlandais.

BNP Paribas Fortis SA s'engage à communiquer avec vous pendant la durée du contrat dans la langue enregistrée dans les fichiers de BNP Paribas Fortis SA lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

Droit applicable - Juridiction compétente

Les relations qui vous lient à BNP Paribas Fortis SA, tant celles préalables à l'octroi de la carte que celles qui résulteront de son octroi, sont régies par le droit belge. Les tribunaux belges sont compétents.

En particulier les relations qui vous lient à BNP Paribas Fortis SA sont régies par les dispositions de la loi du 17/07/2002 relatives aux opérations effectuées au moyen d'instrument de transfert électroniques de fonds.

Recours

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles peuvent être adressées par écrit à

BNP Paribas Fortis SA
Service Gestion des Plaintes
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
Fax: +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée par la Banque ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au

Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers
Rue Belliard 15-17, Boîte 8
1040 Bruxelles
Fax: +32 2 545 77 79
E-mail: ombudsman@ombudsfin.be
www.ombudsfin.be